

CONIBI est né de la volonté des marques majeures du secteur de la bureautique et de l'informatique de proposer à leurs clients finaux une solution de récupération de leurs consommables usagés. Ces marques, directement concurrentes sur le marché, ont décidé d'allier leurs efforts dans un esprit d'entreprises citoyennes pour conjuguer Développement Durable et Devoir de Précaution.

Le principe de fonctionnement de CONIBI repose sur la prise en charge par chacune des marques adhérente des coûts de collecte, de tri et de traitement de ses consommables usagés, la prestation étant gratuite pour le client final.

La participation des marques au consortium CONIBI permet une mise en commun des moyens, vecteur d'optimisation des coûts.

La spécialisation de CONIBI lui permet également :

- un retour d'expérience vers les constructeurs, participant ainsi à l'intégration des impacts à la source dans leur démarche d'éco conception,
- une recherche permanente de nouveaux processus et débouchés en terme de valorisation dans un objectif de prévention des pollutions.

Les activités de CONIBI n'ont pas vocation à générer des résultats, son essence même est d'offrir le meilleur service, au meilleur coût, en garantissant le respect des réglementations.

La solution CONIBI est une réponse simple et pratique aux attentes des clients finaux soucieux du devenir de leurs déchets : elle allie collecte multimarque sur l'ensemble du territoire national et garantie des solutions de valorisation.

CONIBI a élargi son offre de service en proposant la collecte et le traitement des : piles, DEEE, tubes fluorescents, etc..... Cette offre élargie répond aux attentes des clients finaux qui souhaitent une prise en charge globale de leurs déchets et permet des collectes multi déchets propices aux économies d'émission de CO2.

La démarche de management de l'Environnement et de la Qualité de CONIBI vise à contribuer au respect de l'environnement en apportant le maximum de satisfaction à ses clients et adhérents.

Les objectifs principaux de notre système (SMEQ) sont:

- La réalisation des activités de collecte, de tri, de transport et de traitement des déchets dans le respect des exigences légales et des autres exigences, formulées notamment dans la Charte Environnement signée par les prestataires,
- La satisfaction des clients avec un taux de satisfaction globale minimum de 90%,
- La garantie d'une traçabilité des déchets collectés par CONIBI,
- L'utilisation majoritairement de filières permettant un réemploi matières,
- L'assurance d'un bon niveau de maîtrise des prestataires CONIBI,
- La réduction des impacts environnementaux significatifs des activités CONIBI, compte tenu de ses moyens de maîtrise et de son influence et, entre autres, la limitation du CO2 émis lors des collectes,
- La sensibilisation et la formation de l'ensemble des acteurs CONIBI à l'environnement et aux exigences CONIBI.

Nous attendons de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise qu'il cultive cet esprit d'amélioration continue qui a présidé à la mise en place de notre Système de Management de l'Environnement et de la Qualité en s'impliquant personnellement dans cette démarche responsable.

17 janvier 2013
Agnès BRAVO
Présidente

